

## Descriptif de module 613-1

**Domaine :** Economie & Services  
**Filière :** Informatique de gestion  
**Orientation :**

### 1. Intitulé de module Analyse des organisations 2018-2019

**Code :**  
613-1

**Niveau :**  
 Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres :

**Type :**  
 Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Caractéristique :**  
 Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière.

**Organisation temporelle :**  
 Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS**  
5

**Langue principale d'enseignement :**  
 Français  
 Allemand  
 Autres :  Italien  Anglais

### 3. Prérequis

Avoir validé le module 611-1  
 Avoir suivi le module  
 Pas de prérequis  
 Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Comprendre et appliquer les principes de management des processus métier (BPM)  
Connaître les principes du droit de la propriété intellectuelle et de la protection de la sphère privée  
Savoir modéliser  
Connaître l'architecture des ERP et savoir l'utiliser

### 5. Thèmes / mots-clés

Métier, NTI, processus, prestations, modélisation, simplification, business process management (BPM), Entreprise Ressource planning (ERP), business process management notation (BPMN)

### 6. Unités de cours

Business process modeling  
Intégration progiciels & ERP  
Droit de l'informatique

### 7. Modalités d'évaluation et de validation

Acquis : A-E  
Remédiation : Fx  
Répétition : F

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

<b>Contrôle continu : 50%</b> 1 contrôle continu QCM de 45 minutes en droit (coefficient 1) 1 contrôle continu d'évaluation pendant le cours bloc MIME(coefficient 1) Travaux pratiques Intégration Progiciel et ERP (coefficient 1)	<b>Examen : 50%</b> Examen interdisciplinaire écrit de 180 minutes sur BPM (coefficient 2) et ERP (coefficient 1) Pas d'examen pour Droit de l'informatique
--	---